



CATERING INTERNATIONAL & SERVICES



RAPPORT FINANCIER

2010

Catering International & Services
40c avenue de Hambourg
13008 Marseille - France

Tel.: +33 491 16 53 00
www.cis-catering.com
contact@cis-catering.com

Caterer in the Extreme

SOMMAIRE

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2010	3
Comptes Consolidés	20
Comptes Annuels	41
Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne	54
Texte des résolutions proposées lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 20 juin 2011	60
Rapports des Commissaires aux Comptes	64
Responsable du Rapport Financier	73

***Rapport de gestion du
Conseil
d'Administration sur les
opérations de l'exercice
clos le 31 décembre
2010***

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer d'une part la situation de la société et l'évolution de son activité au cours de l'exercice portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 en tenant compte des événements importants survenus depuis la date de clôture, des résultats de cette activité, ainsi que l'évolution prévisible de la situation et les perspectives d'avenir, et soumettre d'autre part à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Le présent rapport comprend également le rapport sur la gestion du Groupe au sens des dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce.

Nous vous précisons enfin que cette assemblée devra également statuer sur l'opportunité de décider d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la société.

A. COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I. SITUATION DE LA SOCIETE ET DE SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

1. Niveau de l'activité

L'année 2010 a été marquée par la dégradation des économies mondiales.

En dépit de cette mauvaise conjoncture économique, CIS a progressé de 23 % en chiffre d'affaires et de 38 % en résultat.

2. Développements

CIS a renforcé son développement notamment dans les pays suivants : Algérie, Bolivie, Brésil, Guinée Conakry, Madagascar, Mongolie, Nouvelle-Calédonie et a démarré des opérations dans quatre nouveaux pays : Burkina Faso, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Sierra Leone.

Le chiffre d'affaires de CIS a doublé en quatre ans avec une progression moyenne de 20 % par an. La part de chiffre d'affaires dans le secteur minier a été doublée au cours de l'année 2010, passant de 17 % à 35 %.

CIS a conclu un accord stratégique avec « SERVAIR », 3^{ème} acteur mondial dans le catering aérien, ce partenariat devant offrir de nombreuses synergies entre les deux Groupes tant au plan commercial qu'opérationnel.

L'installation d'une cuisine centrale est actuellement en cours au Ghana, ce qui permettra de constituer une base en cas d'implantation ultérieure dans ce pays. D'autres projets sont à l'étude dans la zone Afrique.

Désormais, CIS est présente dans 36 pays représentant près de 150 sites d'opération.

3. Données statistiques

Malgré la crise, l'année 2010 a été marquée par la signature de nombreux contrats majeurs avec de nouveaux clients leaders dans leur activité, et sur des zones à fort potentiel de développement.

Ainsi, au 31 décembre 2010, CIS enregistre pour plus de 280 M\$ de prises de commande contre 232 M\$ en 2009.

4. Evolution boursière du cours de l'action CIS

Dans un marché boursier qui a continué d'être perturbé, la valeur du titre de CIS a progressé de près de 7 % pour clôturer l'année à 59,47 €.

5. Analyse du Résultat Opérationnel et de la situation financière de la Société

Un Comité d'Audit a été créé afin d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance de la fiabilité des informations financières, de l'efficacité des contrôles internes et des processus de conformité aux lois et règlements, ainsi que pour une meilleure maîtrise des risques relatifs à l'activité de la Société.

Nous avons continué d'améliorer la qualité et la rapidité du reporting avec la création d'un poste de contrôleur de gestion et la mise en place d'un outil intranet permettant notamment aux Directeurs de Pays un accès personnalisé et sécurisé à une base de données d'indicateurs d'analyse et de performance.

Le service commercial a été étoffé par le recrutement d'un Directeur Commercial ainsi que par le renforcement de nos positions en CEI et au Kazakhstan.

Enfin, le service achat a été renforcé avec l'arrivée d'une spécialiste des approvisionnements internationaux.

La société a amélioré encore sa trésorerie et ses fonds propres.

L'endettement a été réduit de plus de 60% et ramené à 1,3 M€ contre 3,2 M€ pour l'exercice précédent.

La cotation Banque de France de la Société est désormais de B3+.

6. Principaux risques et incertitudes

LES RISQUES DE L'ACTIVITE

Risques liés aux conditions du marché

Les divers domaines d'intervention de CIS sont soumis à une forte concurrence internationale.

La place de la société sur ces marchés est directement dépendante de la qualité des services qu'elle propose et des relations de confiance qu'elle a su instaurer de longue date avec les principaux donneurs d'ordre.

Assurances

La société assure l'ensemble de ses activités dans des conditions et avec des garanties couramment retenues dans ses domaines d'intervention.

Elle a mis en place des contrats d'assurances qui permettent une couverture au niveau mondial pour les divers risques identifiés au regard de ses activités.

La société souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela est nécessaire et possible, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les contrats d'assurances sont supervisés et mis en œuvre par un courtier spécialisé et répartis sur plusieurs compagnies d'assurances européennes et internationales notoirement solvables.

LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE INTERNATIONALE

Risques de change

La société réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises, principalement sur le dollar américain.

Les procédures mises en place à ce titre ont pour objectif de couvrir les expositions les plus probables, liées principalement aux flux monétaires issus de l'activité réalisée en devises étrangères.

Afin de limiter les risques de fluctuation des devises, les dépenses et recettes sont majoritairement libellées dans la monnaie du pays d'opération, maintenant ainsi un certain équilibre.

CIS a également créé en 2008 un département de Cash Management.

Risques liés aux pays d'opérations

La société procède à une surveillance permanente de son exposition aux risques liés aux pays d'opérations et à leur situation géopolitique.

Aucune défaillance significative en matière de règlement n'est intervenue au cours de ces dernières années y compris dans des pays identifiés comme risqués.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Compte tenu de la nature même de l'activité de la société, le rôle, le professionnalisme ainsi que l'implication du personnel sont déterminants.

De façon à conserver et accroître l'expertise et la qualité du service rendu à ses clients, la société a développé une forte culture d'entreprise et mis en place un système dynamique de gestion et de motivation de son personnel tels que la formation continue, un intéressement aux résultats ainsi que des rémunérations variables.

La société constate à ce titre un taux de renouvellement et d'absentéisme de son personnel très faible.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

Risques clients

Au regard de la qualité et de la renommée de ses clients, il y a peu de risque de non paiement en dehors de contestations éventuelles portant sur le montant de la créance et sur l'interprétation des contrats.

De plus, l'évolution des encours est suivie quotidiennement.

En cas de litige, des procédures d'arbitrage sont prévues aux contrats.

Risques sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est quasi-nul pour la société du fait d'un taux d'endettement à long terme représentant seulement 2,8 % des capitaux propres et d'une importante trésorerie nette représentant près de 27 % du total du bilan.

Risques de liquidité

Comme nous venons de l'exposer, la société conserve en permanence un bon niveau de liquidités permettant de considérer qu'il n'existe pas de réel risque de ce fait.

Risques sur actions

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une société de bourse.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est uniquement constitué de SICAV monétaires sans composante actions.

Risques de déficience du contrôle interne

Les procédures appliquées à l'ensemble des sociétés du groupe et sur la totalité des zones de risques financiers identifiées sont organisées de façon à réduire au maximum la survenance de tels risques (missions d'audits internes et externes effectuées tout au long de l'année).

Risques d'erreurs ou de pertes de données informatiques

Le renforcement du système informatique de la société permet la transmission et la vérification des informations en temps réel, ce qui réduit ipso facto les risques de pertes de données et d'erreurs liées à la multiplication des opérations de saisie.

De plus l'application de procédures strictes de sauvegardes permet de se couvrir par rapport au risque de pertes des données.

Enfin, le système informatique est doté de toutes les protections existantes à ce jour (onduleurs, anti-virus, pare-feux) destinées à réduire les risques de coupure électrique, de panne, d'attaque de virus ou de vols de données.

Litiges et autres risques

Une procédure d'arbitrage est en cours entre CIS et un de ses clients relative à l'interprétation du contrat y afférent et aux obligations des parties.

L'intégralité des coûts identifiés relatifs à cet arbitrage ont été enregistrés dans les comptes de l'exercice, alors qu'aucun produit à recevoir n'a été constaté.

La société n'a par ailleurs pas connaissance d'autres procédures judiciaires ou d'arbitrage qui seraient susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du groupe.

II. PRESENTATION DES COMPTES

1. Comptes Annuels

Principes et méthodes comptables retenus

Nous n'avons à vous signaler aucune modification dans les méthodes d'évaluation des postes du bilan qui vous sont soumis.

Présentation du compte de résultats

Le chiffre d'affaires est passé de 46 537 816 euros en 2009 à euros 45 764 583 en 2010, enregistrant ainsi une diminution de 773 233 euros, soit 1,7 %.

Compte tenu des reprises sur provisions et transferts de charges pour 120 000 euros, le total des produits d'exploitation s'élève à 45 884 583 euros contre 46 951 581 euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 50 385 453 euros contre 51 906 291 euros en 2009, soit une diminution de 1 520 838 euros, soit 2,9 %.

Les charges comprennent 745 154 euros de dotations aux comptes d'amortissements et 25 400 euros de provisions pour risques, contre respectivement 1 656 386 euros et 2 300 euros pour les mêmes postes en 2009.

Elles comprennent également 290 752 euros de dotations aux provisions sur actif circulant, contre 21 739 en 2009.

Le résultat d'exploitation est une perte de 4 500 870 euros au lieu d'une perte de 4 954 711 euros en 2009.

Correction faite des produits financiers pour 6 588 640 euros et des charges financières pour 2 492 024 euros, le résultat courant avant impôt est une perte de 404 254 euros.

Compte tenu des produits exceptionnels pour 2 281 957 euros, des charges exceptionnelles pour 340 215 euros et de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 1 051 886 euros, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 485 602 euros au lieu d'une perte de 756 964 euros en 2009.

Présentation du bilan

Le total des actifs à long terme s'élève à 4 353 345 euros, dont 2 587 326 euros d'immobilisations financières.

Le total des actifs circulants ressort à 22 526 786 euros, dont 10 907 883 euros de disponibilités, contre respectivement 26 087 467 euros et 15 438 010 euros en 2009.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 652 171 euros au lieu de 724 291 euros pour l'exercice précédent.

Le passif à court terme ressort à 17 089 564 euros au lieu de 18 286 877 euros en 2009.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2010 et avant dividende ressort à 9 141 051 euros contre 10 250 280 euros à la clôture de l'exercice 2009.

2. Comptes Consolidés

Principes et méthodes comptables retenus

Nous n'avons à vous signaler aucune modification dans les méthodes d'évaluation des postes du bilan qui vous sont soumis.

Le périmètre de consolidation englobe l'ensemble des sociétés contrôlées par CIS de façon exclusive ou conjointe exerçant toutes leur activité à l'étranger et dont la liste figure dans les documents qui vous ont été remis.

Les comptes de l'exercice 2010 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Présentation du compte de résultats

Nous vous précisons que cette présentation vous est faite en milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 196 620 K€ contre 159 575 K€ en 2009, enregistrant ainsi une augmentation de 37 045 K€.

Le montant net des dotations et reprises pour amortissements et provisions ressort à 3 259 K€.

Le résultat opérationnel est un bénéfice de 15 421 K€ au lieu de 12 528 K€ en 2009.

Le résultat financier ressort en profit de 228 K€ contre une perte de 944 K€ en 2009.

Le résultat avant impôt est un bénéfice de 15 649 K€ au lieu de 11 584 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé est de 10 120 K€ contre 7 064 K€ en 2009.

La part de résultat revenant à CIS, société consolidante, ressort à 9 402 K€ contre 6 802 K€ en 2009.

Présentation du bilan

Nous vous précisons que cette présentation vous est également faite en milliers d'euros.

Les actifs non courants s'élèvent à 13 268 K€ contre 13 055 K€ en 2009.

Les actifs courants ressortent à 80 791 K€ contre 65 210 K€ en 2009.

Les provisions à long terme s'élèvent à 408 K€ au lieu de 518 K€ en 2009.

Les passifs courants s'élèvent à 48 214 K€ au lieu de 37 139 K€ en 2009.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2010 ressort à 44 181 K€ contre 37 373 K€ à la clôture de l'exercice 2009.

La part des intérêts minoritaires dans les fonds propres est de 782 K€ au lieu de 301 K€ en 2009.

Précisions diverses

L'effectif moyen du personnel ressort à près de 8 400 personnes en 2010 contre environ 8 000 personnes en 2009.

III. EVENEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les évènements récents survenus dans les pays arabes et au Japon sont de nature à influencer sur l'économie mondiale.

A ce jour, CIS n'est pas exposée aux incertitudes liées aux mouvements de révolte nés dans certains pays arabes.

En revanche, la catastrophe naturelle sans précédent qui a touché le Japon ne manquera pas d'avoir des effets sur la croissance mondiale, dont il est impossible pour l'instant d'en estimer l'ampleur.

IV. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1. La situation économique mondiale

Le contexte mondial se révèle encore pire que celui de 2010 en particulier du fait de la situation actuelle du Japon, troisième économie mondiale.

De même, la Libye est un gros producteur mondial de pétrole et les évènements qui s'y déroulent commencent à avoir des répercussions importantes sur les économies occidentales avec le renchérissement du prix du pétrole.

2. Les pôles de développement

En revanche, d'autres pôles de développement semblent émerger : il s'agit des BRICS, de l'ASEAN et du continent africain.

L'Afrique sera très certainement, en effet, un des trois pôles mondiaux de développement futur avec la Chine et l'Inde.

Par ailleurs, il faut rappeler que la Russie recèle de très importantes réserves de pétrole et de gaz.

L'Irak détient les deuxièmes plus importantes réserves de pétrole au monde et de grande qualité. Ce pays est une des zones de très fort développement, ce qui a conduit CIS à s'y positionner.

3. Stratégie et perspectives

Globalement, notre stratégie est de nous positionner sur les activités liées au pétrole et aux mines et donc auprès des plus grands donneurs d'ordre dans ces domaines.

Nous avons fait un constat général : dans tous les pays où nous opérons, la préférence nationale se fait sentir de plus en plus nettement, ce qui nous a incités à mettre en place un partenariat avec des acteurs locaux solides et influents.

Par ailleurs, nous nous attachons à avoir des analyses actualisées de tous les pays émergents ayant des capacités de développement grâce à leurs ressources énergétiques.

Par expérience, nous constatons que la simple présence dans un pays donne une plus forte probabilité d'implantation sur le long terme.

Nous sommes prêts à investir si cela conforte nos positions ou permet de nouvelles opportunités.

4. Croissance externe : partenariats et alliances

Nous étudions les possibilités existantes de reprise d'entreprises concurrentes ayant des positions intéressantes dans des pays que nous ciblons.

Nous développons également des alliances avec des partenaires locaux de premier plan.

5. Les axes de développement

Tous les pays développés sont en perte de croissance et en difficultés économiques et financières.

En revanche, les pays émergents et neufs sont en forte croissance et bénéficient de gros investissements.

C'est donc dans ces pays que les perspectives de développement sont les plus importantes.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. CEI

ARCTIC CATERING SERVICES (ACS)

Cette société créée en 1997 au capital de 90 000 roubles dont le siège se situe à Usinsk en RUSSIE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Notre activité s'est maintenue mais nos résultats, bien que satisfaisants, sont en retrait par rapport à ceux de l'exercice précédent.

CIS-EURASIA

Cette société russe créée en 1999 au capital de 83 490 roubles dont le siège se situe à Surgut est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Par suite de la fin de notre contrat avec le groupe SHELL en 02/2010, cette filiale n'a plus d'activité et a donc enregistré des pertes en 2010.

CIS SAKHALIN

Cette société créée en 2003 au capital de 20 000 roubles dont le siège se situe à Yuzhno-Sakhalinsk en RUSSIE est une filiale à 100 % de notre Groupe et dont CIS-EURASIA possède 50 % du capital social.

La phase de construction des infrastructures LNG étant terminée, l'activité de cette filiale s'est réduite en 2010 mais les résultats restent bénéficiaires.

Nous avons démarré des opérations offshores avec le groupe EXXON.

CIS GEORGIE

Cette société créée en 2002 au capital de 2 000 laris dont le siège se situe à Tbilissi en GEORGIE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale est actuellement en sommeil par suite du constat de perspectives de développement quasiment inexistantes.

CIS UKRAINE

Cette société créée en 1996 au capital de 6 000 dollars US dont le siège se situe à Kiev en UKRAINE est une filiale à 100 % de notre Groupe. Cette filiale est actuellement en sommeil.

UKRAINE CATERING & SERVICES (UCS)

La réactivation de notre ancienne structure ukrainienne étant trop longue et coûteuse, une nouvelle filiale a été créée à Kiev en Ukraine au capital de 63 000 hryvnias afin de pouvoir participer aux appels d'offres à venir notamment dans le domaine de la construction. Cette filiale est détenue à 100% par notre Groupe.

B. ASIE - OCEANIE - MOYEN-ORIENT

CIS ASIE

Cette société créée en 1997 au capital de 583 600 sums dont le siège se situe à Zarafshan en OUZBEKISTAN est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale n'ayant pas d'activité demeure en sommeil.

MYANMAR CATERING SERVICES (MCS)

Cette société créée en 1997 au capital de 52 000 dollars US dont le siège se situe à Yangon au MYANMAR est une filiale à 85 % de notre Groupe, 15 % étant détenus par un partenaire birman.

Les perspectives étant inexistantes et ce pays étant « blacklisté » par la communauté internationale, la dissolution de cette filiale est en cours.

CIS NOUVELLE-CALEDONIE

Cette société créée en 2005 au capital de 5 000 000 francs CFP dont le siège se situe à Koné est une filiale à 80 % de notre Groupe, 20 % étant détenus par un partenaire local français.

Cette filiale a vu son activité démarrer en 2008 par suite de la signature d'un contrat majeur dans le domaine minier pour un montant de plus de 90 M\$ sur une durée de 37 mois.

La montée en puissance significative de ce contrat a continué de s'opérer dans des conditions de rentabilité satisfaisante.

CISY YEMEN

Cette société créée en 2009 au capital de 8 000 000 riyals yéménites dont le siège se situe à Sanaa au YEMEN est une filiale à 50 % de notre Groupe, le solde des parts étant détenu par un partenaire local.

Pour la 1^{ère} fois, nos activités dans ce pays se sont avérées rentables et ce à l'entière satisfaction de notre client.

C. AFRIQUE

CATERING NORTH AFRICA SERVICES

Cette société créée en 2001 au capital de 1 000 000 dinars dont le siège se situe à Alger en ALGERIE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

L'acquisition de notre participation dans la société CIEPTAL en 2006 s'est faite au travers de CNA qui, de ce fait, a été conduite à cesser son activité opérationnelle.

CIEPTAL

Cette société acquise en 2006 au capital de 100 000 000 dinars et dont le siège se situe à Hassi-Messaoud en ALGERIE est une filiale à 100 % de notre Groupe depuis 2008.

Suite à l'évolution de la réglementation dans ce pays, la préférence algérienne a été instaurée qui affecte peu notre filiale.

Les troubles qui ont agités le pays, essentiellement localisés sur Alger, n'ont pas affecté nos opérations d'Hassi-Messaoud.

CIEPTAL a continué de se développer en 2010 avec un niveau de marge opérationnel satisfaisant.

CIS TCHAD

Cette société créée en 1998 au capital de 5 000 000 francs CFA dont le siège se situe à N'Djamena au TCHAD est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Nous vous rappelons que cette filiale gère depuis le 1er juillet 2004 un contrat majeur signé avec le groupe américain Exxon Mobil, pour l'assister dans la phase de production pétrolière et dans celle concernant les opérations de forage « on shore ».

Nous poursuivons notre collaboration avec ce client qui nous a remis un Award de félicitation pour l'absence d'accident en cinq ans d'exécution du contrat.

CIS CAMEROUN

Cette société créée en 1998 au capital de 5 000 000 francs CFA dont le siège se situe à Douala au CAMEROUN est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette société n'a plus d'activité commerciale directe mais continue d'agir pour les activités du groupe au Tchad en termes de logistique et d'approvisionnement.

CIS MADAGASCAR

Cette filiale a été créée en 2008 afin d'opérer le développement d'un important contrat minier de plus de 37 M\$.

Elle possède un capital de 2 000 000 d'ariarys détenu à 99 % par notre Groupe, son siège se situe à Toamasina à MADAGASCAR.

Après une phase de construction démarrée en 2008, notre contrat a connu une très forte montée en puissance tout en maintenant des niveaux de rentabilité corrects.

GUINEE ICS

Cette société créée en 2008 au capital de 5 000 000 de francs guinéens dont le siège se situe à Conakry en République de GUINEE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

A la suite du démarrage de nos activités en 2009, nos parts de marché dans ce pays se sont accrues tout en améliorant également notre rentabilité.

D. AMERIQUE DU SUD

CIS BRESIL

Cette société créée en 1999 au capital de 2 852 380 réals dont le siège se situe à Macaé au BRESIL est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale apporte notamment sa collaboration à la compagnie nationale PETROBRAS qui représente environ 70 % de sa clientèle.

Elle a enregistré une croissance de plus de 30 % et emploie désormais près de 1 200 personnes pour 33 sites d'implantation. Le potentiel pétrolier offshore de ce pays demeure très important.

CIS BOLIVIE

Cette société créée en 1998 au capital de 5 027 dollars US dont le siège se situe à Santa Cruz en BOLIVIE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Les efforts réalisés, notamment dans le domaine commercial se sont avérés positifs avec la signature d'une nouvelle opération début 2010. Cette reprise d'activité s'est également accompagnée de résultats à nouveau positifs.

CIS PEROU

Cette filiale créée en 2006 afin de pouvoir participer aux importants développements miniers attendus dans cette zone d'Amérique du Sud.

Aucune activité n'a encore été démarrée.

Son capital est de 3 000 sols détenu à 100 % par notre Groupe et son siège se situe à Lima au PEROU.

CISM VENEZUELA

Cette société créée en 1998 au capital de 20 000 bolivars fuerte dont le siège se situe à Caracas au VENEZUELA est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale n'ayant pas d'activité demeure en sommeil.

E. EUROPE

CIS CATERING OVERSEAS Ltd

Cette société créée en 1994 au capital de 10 000 dollars US dont le siège se situe à Nicosie sur CHYPRE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale n'a pas d'activité opérationnelle.

F. NOUVELLES FILIALES CREEES EN 2010

CAC MANGISTAU

Cette filiale a été créée en 2010 afin de mieux répondre aux exigences nationales des opérateurs pétroliers présents au Kazakhstan.

Elle possède un capital de 72 500 tengés détenu à 100 % par notre Groupe, son siège se situe à Aktau au KAZAKHSTAN.

Notre 1^{ère} année d'opérations s'est avérée satisfaisante.

CIS ANGOLA

Afin de répondre aux appels d'offres pour le développement des ressources pétrolières en Angola, une filiale au capital de 1 556 104 kwanzas a été créée avec un partenaire local qui possède 40 % des parts de cette société.

Les efforts commerciaux déployés en 2010 n'ont pas permis malgré tout le démarrage d'opérations dans ce pays.

CIS NIGER

Cette filiale a été créée en 2010 afin de pouvoir participer aux développements miniers.

Compte tenu de la situation géopolitique au Niger, les projets de développement tardent à démarrer et les contrats de sous-traitances n'ont pas encore été tous attribués.

Le capital de cette filiale, détenue à 100% par CIS, est de 1 000 000 francs CFA ; son siège se situe à Niamey au NIGER.

CIS BURKINA FASO

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 1 000 000 francs CFA et dont le siège se situe à Ouagadougou a été créée en 2010 pour les besoins du contrat AVOCET MINING.

Nos activités ont démarré à la fin du 1^{er} semestre 2010 dans des conditions de rentabilité équilibrées pour ce premier exercice et les perspectives dans le domaine minier sont prometteuses.

CIS SIERRA LEONE

Afin de répondre aux perspectives de développement des ressources minières de SIERRA LEONE, une société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 5 000 000 de leones a été enregistrée à Freetown.

Nous avons ainsi pu démarrer dans des conditions d'opération difficiles un premier contrat pour le compte d'AFRICAN MINERALS.

CIS RDC

CIS a enregistré une société, filiale à 100% de notre Groupe, à Kinshasa en République Démocratique du CONGO afin de participer aux développements attendus dans ce pays aussi bien dans les domaines pétroliers que miniers.

Cette filiale au capital de 9 204 291,58 francs a ainsi pu démarrer un premier contrat offshore pour le compte de la société PERENCO en fin d'année.

G. FILIALES DISSOUTES OU CEDEES EN 2010

NOOSHIN KISH

Cette société créée en 2002 au capital de 10 000 000 rials dont le siège se situe à Téhéran en IRAN était une filiale à 100 % de notre Groupe par suite du rachat de la participation du minoritaire iranien à effet du 1^{er} janvier 2009.

Suite aux mesures d'embargo qui on frappé l'Iran et afin de se conformer aux sanctions de l'ONU, CIS s'est désengagée de ce pays et a cédé sa filiale NOOSHIN KISH.

Cette cession a engendré un bénéfice de 2 017 K€.

CATERING INTERNATIONAL SERVICES MAURITANIE (CISM)

Cette société créée en 2004 au capital de 15 000 000 ouguiyas dont le siège se situe à Nouakchott en MAURITANIE est une filiale à 60 % de notre Groupe, 40 % étant détenus par des partenaires mauritaniens et français.

Le partenariat mis en place n'ayant pas abouti de façon positive, cette filiale a été dissoute au cours de l'exercice.

Une autre société détenue à 100% par le groupe va être créée dans ce pays.

EASTERN CATERING SERVICES (ECS)

Cette société créée en 2004 au capital de 50 000 roubles dont le siège se situe à Nakhodka en RUSSIE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Afin de recentrer nos activités en Russie, cette filiale a été absorbée par CIS-EURASIA.

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires majoritaires :

Actionnaire	Nombre de titres	Pourcentage
Monsieur Régis ARNOUX	661 412	32,93 %
Sté Régis ARNOUX INVESTISSEMENT (Régis ARNOUX gérant & associé majoritaire)	320 000	15,93 %
Madame Solange ALOYAN	189 311	9,43 %

VII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

La Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a prévu, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, devront publier des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

Nous vous rappelons que l'activité de notre société se déroule intégralement à l'étranger et que de ce fait, la quasi intégralité de nos fournisseurs sont hors du champ d'application de cette loi. Cependant, conformément au décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, qui fixe les modalités d'application de ces dispositions, nous vous indiquons les renseignements ci-après.

	2009	2010
Délais de rotation des Stocks	28 jours	35 jours
Crédit moyen Clients	56 jours	67 jours
Crédit moyen Fournisseurs	70 jours	89 jours

VIII. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS PAR LES SALARIES

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 8 janvier 2001 complétée par une délibération du Conseil d'Administration du 25 octobre 2001, il a été mis en place un premier plan d'options de souscription d'actions par les salariés portant sur 48 000 titres, étant précisé que les options pouvaient être levées à l'expiration d'un délai de Cinq (5) ans à compter du jour où elles ont été décidées par le Conseil d'Administration, soit à partir du 26 octobre 2006.

Un second plan d'options de souscription d'actions par les salariés a été décidé par l'Assemblée Générale réunie le 23 décembre 2002. Il porte sur 76 800 nouveaux titres.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 18 juillet 2005 a procédé à l'attribution de ce second plan en attribuant l'intégralité des 76 800 nouveaux titres, les attributaires disposant d'un délai de deux ans pour lever les options.

Pour la première fois, des options ont été levées en 2007 donnant lieu à l'émission de 23 505 actions nouvelles de laquelle il est résulté une augmentation de capital de 18 804 €, portant ainsi son montant de 1 536 000 € à 1 554 804 €, augmentation de capital constatée et entérinée par votre Conseil d'administration dans sa séance du 28 janvier 2008.

D'autres options ont été levées en 2008 donnant lieu à l'émission de 17 425 actions nouvelles de laquelle il est résulté une augmentation de capital de 13 940 €, portant ainsi son montant de 1 554 804 € à 1 568 744 €, augmentation de capital constatée et entérinée par votre Conseil d'administration dans sa séance du 30 janvier 2009.

En 2009, les nouvelles options levées ont donné lieu à l'émission de 24 120 actions nouvelles de 0,80 euro de valeur nominale, de laquelle il est résulté une augmentation de capital de 19 296 €, portant ainsi son montant de 1 568 744 € à 1 588 040 €, augmentation de capital constatée et entérinée par votre Conseil d'administration dans sa séance du 15 janvier 2010.

En 2010, les nouvelles options levées ont donné lieu à l'émission de 23 290 actions nouvelles de 0,80 euro de valeur nominale, de laquelle il est résulté une augmentation de capital de 18 632 €, portant ainsi son montant de 1 588 040 € à 1 606 672 €, augmentation de capital constatée et entérinée par votre Conseil d'administration dans sa séance du 6 janvier 2011.

Ces nouveaux titres participeront au dividende de l'exercice.

Le nombre des options attribuées non encore levées sont à ce jour de 1 920 titres.

IX. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES TITRES

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par votre Assemblée Générale, le Conseil a, au cours de l'exercice 2010, procédé à des achats et ventes de titres en vue de réguler les cours de l'action de la société.

Au 31 décembre 2010, la société disposait en actions propres de 3 181 titres contre 3 501 au 31 décembre 2009.

X. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 485 601,89 euros, de la manière suivante :

- Réserve légale 5% dans la limite de 10% du capital social	7 067,20 euros
- Dividende	478 534,69 euros

Puis de compléter ce dividende par le prélèvement d'une somme de 1 730 639,31 euros sur le compte autres réserves, soit un dividende global de 2 209 174 euros.

Si vous approuvez cette affectation, le dividende brut global sera donc de 1,10 euros par action. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2008 (2007-1822 du 24 décembre 2007), la faculté est offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18%.

Cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

XI. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois exercices précédents est celui mentionné dans le tableau ci-dessous.

	2007	2008	2009
Nombre d'actions rémunérées	1 943 505	1 960 930	1 985 050
Dividende net par action	0,90 euro	1,00 euro	1,00 euro
Valeur de l'action à la dernière séance boursière suivant la clôture de l'exercice	50,65 euros	45,79 euros	55,80 euros

XII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que le montant des charges non déductibles fiscalement, hormis l'impôt sur les sociétés, s'est élevé au titre de l'exercice écoulé à 20 967 euros, dont 13 119 euros de charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 du CGI.

XIII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al.3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

- Monsieur Régis ARNOUX : Gérant de Régis ARNOUX INVESTISSEMENT (SARL - 13008 Marseille).
- SARL Régis ARNOUX INVESTISSEMENT : Néant.
- Madame Monique ARNOUX : Néant.
- Madame Florence ARNOUX : Néant.
- Madame Frédérique SALAMON : Néant.
- Monsieur Christian DAUMARIE : Néant.
- Monsieur Henri de BODINAT : Président Directeur Général de Time Equity Partners (SAS - 75008 Paris) ; Administrateur de Résonances SA (93200 Saint-Denis) ; Administrateur de How To Media Group SA (Paris) ; Directeur Général de Cantos Limited (UK).
- Monsieur Michel de BONNECORSE : Néant.
- Madame Sophie LE TANNEUR : Néant.
- Madame Sonia de DEMANDOLX : Administrateur de GBSN Network (Washington EU).

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé aux mandataires sociaux.

Ces informations prennent également en compte, le cas échéant, les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

- Monsieur Régis ARNOUX, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : 137 K€.
- SARL Régis ARNOUX INVESTISSEMENT : 169 K€ à titre d'honoraires.
- Madame Monique ARNOUX, Administrateur : 10 K€ euros à titre de jetons de présence.
- Madame Florence ARNOUX, Administrateur : 51 K€ euros à titre de salaire et jetons de présence.
- Madame Frédérique SALAMON, Administrateur : 13 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Christian DAUMARIE, Administrateur : 18 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Henri de BODINAT, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence
- Monsieur Michel de BONNECORSE, Administrateur : 18 K€ à titre de jetons de présence
- Monsieur Pierre MUTZ, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence

XIV. ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2010 : 6 007 titres représentant 0,30 % du capital social.

Aucun de ces titres ne faisait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE).

XV. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, portant sur la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité, nous vous rappelons que notre société opère exclusivement à l'étranger.

Nous avons une démarche de plus en plus renforcée dans le domaine de la certification dans les pays d'opérations portant sur la qualité, l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

XVI. JETONS DE PRESENCE

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant des jetons de présence de votre Conseil d'Administration.

XVII. AUTORISATION D'OPERER EN BOURSE

Nous vous rappelons qu'en dernier lieu votre Assemblée Générale dans sa délibération du 15 juin 2010 a autorisé le Conseil d'Administration et lui a conféré tous pouvoirs à l'effet de permettre à la Société d'opérer en Bourse, conformément aux dispositions des articles L.225-209 à L.225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, sur ses propres actions en vue de réguler leur cours.

Cette autorisation a une durée de validité de dix huit mois qui expirera le 14 décembre 2011.

Nous vous demandons de bien vouloir réitérer cette autorisation pour une nouvelle période de validité de dix huit mois, étant précisé que nous vous proposons de fixer les limites de cette autorisation comme suit : les opérations effectuées à ce titre seraient réalisées à un prix maximum d'achat de Quatre Vingt Dix (90) euros et minimum de vente de Vingt (20) euros, dans la limite légale de 5 % du capital.

XVIII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a entrepris aucune action de recherche et développement de nature à lui permettre de bénéficier des avantages fiscaux et financiers susceptibles d'être octroyés dans certains cas par les pouvoirs publics.

Aucune dépense de cette nature n'a été portée à l'actif de notre bilan.

XIX. EXPIRATION DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS

Les mandats d'administrateur de Messieurs Christian DAUMARIE et Henri de BODINAT viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

XX. DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous informons de la décision de Monsieur Pierre MUTZ de mettre fin à ses fonctions d'administrateur à effet de la date de son courrier, soit le 17 mars 2011.

Tout en vous rappelant que cette démission n'a pas pour effet de ramener le nombre d'administrateur restant en fonction au dessous du minimum statutaire ou légal, nous vous proposons d'adopter le principe de son remplacement, étant toutefois précisé qu'à ce jour nous ne sommes pas en mesure de vous soumettre une candidature pour laquelle une recherche est en cours.

XXI. FONDATION D'ENTREPRISE

Conformément à la décision prise par votre assemblée générale du 12 juin 2007, notre société a mis en place une fondation d'entreprise dont la création officielle résulte d'un arrêté du Préfet des Bouches du Rhône en date du 11 février 2008.

Nous vous rappelons que l'objectif de cette Fondation est de sélectionner un ou plusieurs candidats (tes) venant de milieux défavorisés souhaitant poursuivre une formation secondaire et/ou

universitaire et ayant une projet professionnel défini, afin de les accompagner non seulement sur le plan financier, mais également en leur apportant toute aide et assistance pendant tout le déroulement de leurs études.

Actuellement notre Fondation dont le budget s'élève à 30.000 euros par an, assiste et suit 12 candidates et candidats.

B. COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous rappelons qu'aux termes des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du code du travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le Président, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital, ce qui est le cas pour notre société.

Les actionnaires n'ayant pas été consultés relativement à une augmentation de capital réservée aux salariés depuis trois ans, il y a lieu, en application des dispositions du texte susvisé, de statuer sur l'opportunité de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés.

Les résolutions que nous vous soumettons au titre de l'Assemblée Extraordinaire vont dans le sens du respect de cette obligation.

Les projets de résolutions que nous avons élaborés ont trait aux diverses questions abordées ci-dessus, de même qu'au quitus des membres du Conseil d'Administration et aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L.225-42 al.3 du Code de commerce.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions ainsi soumises à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

UN ADMINISTRATEUR

LE PRESIDENT

Comptes Consolidés

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	(3)	196 620	159 575
Achats consommés		(96 867)	(70 991)
Charges de personnel	(23)	(57 244)	(47 842)
Charges externes		(20 580)	(20 289)
Impôts et taxes		(4 675)	(4 190)
Dotations aux amortissements		(2 820)	(3 642)
Dotations et reprises aux provisions	(4)	(439)	457
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		13 995	13 078
Autres produits et charges opérationnels	(5)	1 426	(550)
RESULTAT OPERATIONNEL		15 421	12 528
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4 051	3 323
Coût de l'endettement financier brut		(3 823)	(4 267)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(6)	228	(944)
RESULTAT AVANT IMPÔT	(3)	15 649	11 584
IMPÔT SOCIETE	(7)	(5 529)	(4 520)
RESULTAT NET CONSOLIDE		10 120	7 064
Part des minoritaires		(718)	(262)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		9 402	6 802
Nombre d'actions		1 985 050	1 960 930
<i>Résultat par action (en euros)</i>		4,74 €	3,47 €
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>		4,67 €	3,38 €
Ecart de conversion des sociétés intégrées		649	2 386
RESULTAT GLOBAL		10 769	9 450
<i>Part du Groupe</i>		10 039	9 189
<i>Part des minoritaires</i>		730	261

BILANS CONSOLIDÉS (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	(8)	7 128	7 594
Immobilisations corporelles nettes	(9)	5 821	5 304
Immobilisations financières nettes	(10)	319	157
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		13 268	13 055
ACTIFS COURANTS			
Stocks	(11)	9 331	5 538
Créances clients nettes	(12)	39 459	29 700
Autres créances	(13)	6 639	5 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie		25 362	24 860
TOTAL ACTIFS COURANTS		80 791	65 210
TOTAL ACTIF		94 059	78 265

BILANS CONSOLIDES (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		1 585	1 566
Réserves		32 412	28 704
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 402	6 802
Intérêts minoritaires		782	301
TOTAL CAPITAUX PROPRES		44 181	37 373
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	(14)	408	518
Dettes financières à long terme	(15)	1 256	3 235
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		1 664	3 753
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières à court terme		130	46
Dettes fournisseurs		28 929	17 717
Dettes fiscales et sociales	(16)	15 829	13 591
Autres passifs à court terme	(17)	3 326	5 785
TOTAL PASSIFS COURANTS		48 214	37 139
TOTAL PASSIF		94 059	78 265

TABLEAUX DE FINANCEMENT (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	9 402	6 802
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation		
Dotations aux amortissements et provisions	2 849	3 664
Parts des intérêts minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	718	262
Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	(2 044)	366
Ecart de conversion	642	2 183
Ecart de conversion sur minoritaires	7	204
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		
Variation des actifs / passifs relatifs aux clients	(9 759)	(912)
Variation des actifs / passifs relatifs aux fournisseurs	11 211	269
Variation des stocks	(3 793)	534
Variation des autres actifs / passifs d'exploitation	(1 664)	(3 496)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	7 569	9 876
FLUX D'INVESTISSEMENTS		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(185)	(421)
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(3 206)	(2 275)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles	188	601
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(166)	0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	0	187
Incidence des variations de périmètre	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(3 369)	(1 908)
FLUX DE FINANCEMENT		
Décaissement résultant du rachat d'actions à un minoritaire	0	(394)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 985)	(1 961)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(246)	(456)
Précompte payé par les filiales	(379)	(1 483)
Actions propres	(3)	16
Augmentation de capital	390	291
Emissions d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	(1 979)	(2 266)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(4 202)	(6 253)
VARIATION DE TRESORERIE	(2)	1 715
TRESORERIE NETTE EN DEBUT D'EXERCICE	24 860	23 511
Incidence des variations de cours de devises	504	(366)
TRESORERIE NETTE EN FIN D'EXERCICE	25 362	24 860

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

(en milliers d'euros à l'exception du nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultat net	Intérêts Minori- taires	TOTAL
Capitaux propres au 31 décembre 2008	1 939 070	1 551	21 694	7 979	1 118	32 342
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	7 979	(7 979)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(1 961)	-	-	(1 961)
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	(456)	(456)
Augmentation de capital	17 425	14	277	-	-	291
Réserve de conversion	-	-	2 182	-	204	2 386
Retenues à la source sur dividendes des filiales	-	-	(1 482)	-	-	(1 482)
Actions propres	934	1	15	-	-	16
Réserve de consolidation	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	(827)	(827)
Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2009	-	-	-	6 802	262	7 064
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 957 429	1 566	28 704	6 802	301	37 373
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	6 802	(6 802)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(1 985)	-	-	(1 985)
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	(246)	(246)
Augmentation de capital	24 120	19	371	-	-	390
Réserve de conversion	-	-	642	-	7	649
Retenues à la source sur dividendes des filiales	-	-	(379)	-	-	(379)
Actions propres	320	-	(3)	-	-	(3)
Réserve de consolidation	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	(1 740)	-	2	(1 738)
Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010	-	-	-	9 402	718	10 120
Capitaux propres au 31 décembre 2010	1 981 869	1 585	32 412	9 402	782	44 181

Annexe aux Comptes Consolidés

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

1. LE GROUPE

Les comptes consolidés annuels de CIS clos le 31.12.2010 ont été arrêtés en date du 28.04.2011 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes consolidés ont été soumis aux principes des normes IFRS.

Les comptes consolidés sont ceux de Catering International & Services, la société mère de l'ensemble consolidé et de ses filiales.

Le Groupe exerce son activité à l'étranger. Cette activité est le catering international, et consiste à fournir des services de restauration, d'hôtellerie, de logistique, de maintenance technique et de services affiliés (sécurité, médical, loisirs, ...) en milieux hostiles.

Les clients du Groupe sont constitués d'opérateurs occidentaux, souvent de grande notoriété. Ils opèrent en général à partir d'entités locales indépendantes ou de sociétés mixtes locales dans des activités liées au pétrole, au gaz, aux mines, à l'ingénierie et au BTP.

Les services du Groupe accompagnent ces clients dans leurs opérations qui se situent principalement en pays émergents.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

En application du règlement européen n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé européen doivent préparer, à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2005, leurs états financiers consolidés suivant les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement dénommées normes IAS (International Accounting Standards).

Les informations financières consolidées que la société Catering International & Services S.A. publie au titre des exercices 2009 et 2010 sont donc établies en conformité avec le référentiel IFRS.

Pour la clôture des comptes 2010 sont devenues d'application obligatoire les normes suivantes :

- IFRS 3 révisée : « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »,
- IFRIC 12 « Accords de concessions de services »,
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier »,
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires »,
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs en provenance des clients »,
- Amendements à IAS 39 « Eléments couverts éligibles »,
- Amélioration annuelle des IFRS - Avril 2009,
- Amendement à IFRS 5 (amélioration annuelle des IFRS - Mai 2008),
- Amendement à IFRS 2 « Transactions intragroupe réglées en trésorerie »,

Les normes révisées, nouveaux amendements et interprétations sont sans incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

- Amendement à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er février 2010 ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010 ;
- Amendement à IFRIC 14 « Remboursement anticipé des exigences de financement minimum », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 ;
- Amendement à IFRS 7 « Transfert d'actifs financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2011 ;
- IAS 24 Révisée « Transactions entre parties liées », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- Améliorations annuelles - Mai 2010, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.
- Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous jacents » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012.

REGLES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut toutes les sociétés contrôlées par Catering International & Services de façon exclusive ou conjointe, ou dans lesquelles la société Catering International & Services exerce une influence notable.

Toutes les filiales et participations correspondant à ces critères sont consolidées, même si elles représentent une incidence négligeable sur l'ensemble consolidé ou si leur exploitation n'est pas appelée à se poursuivre.

Méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de la société Catering International & Services sont consolidés par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles CIS exerce un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable sont consolidés par mises en équivalence.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2010, aucune filiale n'entre dans ces deux dernières catégories.

METHODES D'EVALUATION

Présentation des états financiers

Dans le cadre de l'application d'IAS 1 révisé, le Groupe CIS a opté pour la présentation dans un état intitulé « état du résultat global », situé immédiatement après le compte de résultat, des éléments

de produits et charges qui sont comptabilisés directement en capitaux propres en application d'autres normes (écarts de conversion, variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, variations de valeur des instruments de couverture de trésorerie,...).

Conception du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités ordinaires du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Conversion des opérations et des états financiers libellés en devises

Les transactions en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées aux taux de change de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en euros selon la méthode suivante :

Les postes du bilan (hormis les capitaux propres convertis au cours historique) sont convertis en euros sur la base du cours des devises à la date de clôture de chaque exercice.

Les éléments du compte de résultats, ainsi que le résultat part du groupe figurant en capitaux propres, sont valorisés au cours moyen annuel. L'écart entre le résultat net converti au taux moyen et le résultat net converti au taux de clôture est inscrit dans les réserves de consolidation.

Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants" de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants".

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "passifs courants".

Tous les autres passifs sont classés en "passifs non courants".

Plan de souscription d'actions

Des plans d'options de souscription d'actions peuvent être attribués par le Groupe et dénoués en actions CIS, à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution.

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date d'attribution.

Pour valoriser les options, le Groupe utilise un modèle mathématique de type binomial. La juste valeur totale ainsi déterminée est reconnue de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits. Cette dépense est constatée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées. Lors de l'exercice de l'option, le montant de trésorerie reçu par le Groupe au titre du prix d'exercice est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré de nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (souscriptions d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées incluent en particulier :

- Les entités qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires contrôlent exclusivement ou conjointement, ou exercent une influence notable sur le Groupe ;
- Les principaux dirigeants du Groupe.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Il est évalué net de remises et de taxes.

Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert des principaux risques et avantages vers l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété ou la réalisation du service.

Coûts d'emprunts

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunts relatifs aux investissements en actifs corporels et incorporels se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction / préparation est supérieure à 1 an sont obligatoirement inclus dans le coût de revient de ces actifs.

L'application de cette norme n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe CIS

Immobilisations incorporelles

a- Goodwill

La prise de contrôle d'activités ou de sociétés est comptabilisée selon la méthode du « coût d'acquisition » selon les dispositions de la norme IFRS 3.

Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs indetifiabiles sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La différence entre le coût d'acquisition de l'activité ou des titres de la société acquise, et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition est constatée à l'actif du bilan en goodwill si elle est positive, ou en résultat de l'année d'acquisition si elle est négative.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent remettant en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les goodwills sont chacun affectés à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. Une UGT est définie comme étant un ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT est égale à la plus élevée de (i) sa valeur d'utilité mesurée selon la méthode des cash-flows actualisés et (ii) sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité au goodwill. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc être reprise.

Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif ou de l'UGT en question.

b- Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité :

	Durée d'utilisation (en années)
Logiciels	3
Clause de non-concurrence	5

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement au moins une fois par an conformément à la norme IAS 36.

La société ne dispose pas d'immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée à l'exception d'un fonds commercial exceptionnellement déprécié à 100% en 2004 pour cause de dissolution en cours de la filiale Myanmar Catering Services Ltd.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

	Durée d'utilisation (en années)
Agencements et aménagements	10
Matériel de transport	5
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	5
Immobilisations situées à l'étranger	2 à 5 <i>(suivant durée des contrats clients)</i>

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable.

Stocks et en-cours

Les stocks peuvent être valorisés (coût de transport inclus) soit selon la méthode du premier entré, premier sorti (pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écarts significatifs) soit selon la méthode du prix moyen pondéré (suivant les sites d'exploitation sur lesquels ont été implantés l'ERP Navision ou le système informatique « FTBE » qui notamment optimise la gestion des stocks).

Par ailleurs, les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques d'obsolescence afférents à ces stocks.

Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Disponibilités

Le poste disponibilités ne comprend que la trésorerie immédiatement disponible.

Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie de ressources probable au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture.

3. INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est publiée conformément à la vision du Management et basée ainsi sur le reporting interne du Groupe. Le Groupe réalisant la totalité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et n'étant présent que sur une unique activité, les informations sont découpées par zone géographique comme suit (en milliers d'euros) :

		2010	2009	
(1)	AFRIQUE	CHIFFRE d'AFFAIRES	102 077	79 226
		RESULTAT CONSOLIDE	9 481	9 558
(2)	ASIE / OCEANIE	CHIFFRE d'AFFAIRES	37 585	22 451
		RESULTAT CONSOLIDE	6 276	620
(3)	CEI	CHIFFRE d'AFFAIRES	12 478	24 784
		RESULTAT CONSOLIDE	(353)	1 376
(4)	AMERIQUE du SUD	CHIFFRE d'AFFAIRES	44 480	33 114
		RESULTAT CONSOLIDE	245	30
CHIFFRE d'AFFAIRES		196 620	159 575	
RESULTAT CONSOLIDE AVANT IMPÔT		15 649	11 584	
(1)	ALGERIE - ANGOLA - BURKINA FASO - CENTRAFRIQUE - CONGO - ERYTHREE - GUINEE CONAKRY GUINEE EQUATORIALE - LIBYE - MADAGASCAR - SIERRA LEONE - TCHAD			
(2)	IRAK - IRAN - MONGOLIE - NOUVELLE-CALEDONIE - YEMEN			
(3)	AZERBAÏDJAN - KAZAKHSTAN - RUSSIE - TURKMENISTAN - UKRAINE			
(4)	BOLIVIE - BRESIL - PEROU			

4. DOTATIONS ET REPRISES AUX PROVISIONS

Les dotations/reprises nettes aux provisions pour dépréciation s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	2010	2009
Provisions pour risques de non recouvrement des créances clients et autres créances	(561)	371
Provisions pour risques et charges	122	86
Dotations et reprises aux provisions	(439)	457

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	2010	2009
Résultat sur cessions d'immobilisations	2 044	(367)
Excédent cession activités en Iran	185	0
Produits Divers de Gestion Courante	131	0
Litiges prud'homaux	(125)	0
Indemnités sur autres litiges	(60)	42
Indemnités Transactionnelles Partenaires	(123)	0
Pénalités	(625)	(236)
Différences de règlements	(1)	11
Autres produits et charges opérationnels	1 426	(550)

6. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le résultat financier s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2010	2009
Autres intérêts et produits assimilés	66	135
Intérêts sur emprunts	(172)	(325)
Autres intérêts et charges assimilées	(288)	(229)
Différences sur opérations de change	622	(525)
Coût de l'endettement financier net	228	(944)

La société réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises, principalement sur le dollar américain.

Les procédures mises en place à ce titre ont pour objectif de couvrir les expositions les plus probables, liées principalement aux flux monétaires issus de l'activité réalisée en devises étrangères. Afin de limiter les risques de fluctuation des devises, les dépenses et recettes sont majoritairement libellées dans la monnaie du pays d'opération, maintenant ainsi un certain équilibre.

7. IMPOTS SUR LES SOCIETES

- Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les base fiscales des éléments d'actif et de passif. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation et sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se résorberont.

- Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables sur la période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.
- Il est à noter qu'il n'y a pas de régime d'intégration fiscale au sein du Groupe.

L'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultats s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2010	2009
Provision pour impôt France	(732)	0
Provisions pour impôts sur établissements stables à l'étranger	(320)	(259)
Provisions pour impôts filiales	(4 482)	(4 844)
Impôts différés	5	583
Charges (produits) d'impôts sur les sociétés	(5 529)	(4 520)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	31/12/2009
Logiciels	480	352
Ecart d'acquisition / Goodwill	6 600	6 677
Clause de non-concurrence	2 300	2 250
Autres immobilisations incorporelles	135	135
Amortissements et dépréciations	(2 387)	(1 820)
Immobilisations incorporelles nettes	7 128	7 594

Le goodwill est essentiellement constitué par l'écart d'acquisition de la société algérienne CIEPTAL en 2006. Les données financières et les perspectives de cette filiale permettent de justifier le maintien de la valeur comptable du goodwill sans dépréciation.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	31/12/2009
Constructions et bases-vie	3 476	2 639
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 277	4 477
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 023	2 578

	31/12/2010	31/12/2009
Matériel de transport	3 577	2 940
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 652	1 532
Amortissements et provisions	(10 184)	(8 862)
Immobilisations corporelles nettes	5 821	5 304

10. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	31/12/2009
Dépôts et cautionnements	269	140
Prêts et autres immobilisations financières	50	17
Immobilisations financières nettes	319	157

11. STOCKS

Les stocks s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	31/12/2009
Stocks de marchandises	9 331	5 538
Provisions pour dépréciation	-	-
Stocks nets	9 331	5 538

12. CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	31/12/2009
Comptes clients	40 453	30 318
Provisions clients douteux	(994)	(618)
Créances clients nettes	39 459	29 700

13. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes versés sur commandes	543	188
Autres créances	4 651	2 792
Provisions créances douteuses	(242)	(35)
Charges constatées d'avance	1 687	2 167
Autres actifs courants	6 639	5 112

14. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Les provisions et autres passifs à long terme s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	31/12/2009
Litiges prud'homaux	190	300
Autres litiges	3	19
Provision pour démantèlement	0	0
Provision retraite	215	199
Provisions et autres passifs à long terme	408	518

15. DETTES FINANCIERES A LONG TERME

Les dettes financières à long terme représentent les emprunts contractés en Algérie pour le rachat de CIEPTAL en 2006.

Au 31.12.2010, le montant restant du est de 1 256 K€ sachant que la dernière échéance de remboursement interviendra en 06/2012.

Il est rappelé qu'au 31.12.2009, le solde à rembourser s'élevait à 3 235 K€.

16. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	31/12/2009
Charges d'impôt	2 062	2 747
Autres charges à payer	13 767	10 844
Dettes fiscales et sociales	15 829	13 591

17. AUTRES PASSIFS A COURT TERME

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 911	4 800
Dettes sur immobilisations	66	87
Actionnaires, versement sur augmentation de capital	349	390
Comptes créditeurs clients	0	465
Autres dettes	0	43
Autres passifs à court terme	3 326	5 785

18. CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Catering International & Services est composé au 31 décembre 2010 de 1 985 050 actions d'une valeur nominale de 0,80 euro.

Une augmentation de capital de 24 120 actions a été réalisée en janvier 2010 afin de constater les levées d'options de souscription d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Au 31.12.2010, la société dispose en actions propres de 3 181 titres comptabilisés en déduction des capitaux propres pour 232 314 euros. Il est rappelé qu'au 31.12.2009, 3 501 titres valorisés à 229 502 euros étaient auto-détenus et comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Au cours de l'exercice, l'Assemblée Générale a décidé de procéder à une distribution de dividendes de 1 985 050 euros.

19. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Néant.

20. RISQUES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Il n'existe pas d'engagements en matière de crédit-bail.
- Le montant des engagements donnés à la date du 31.12.2010 est de 13 525 K€.
 - dont cautions de bonne exécution 8 924 K€
 - dont cautions de restitution d'avances 3 801 K€
 - dont cautions de soumission d'appels d'offres 583 K€
 - dont autres cautions 217 K€

Ces cautions ont des échéances comprises entre 1 et 5 ans.

21. ENGAGEMENTS RETRAITE

Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan d'un montant de 215 K€ qui ne concerne que le personnel siège et expatriés.

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant sur le personnel actif que pour le personnel retraité, netté des actifs de couverture et des montants non reconnus en application des dispositions de la norme IAS 19.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour la partie excédant de plus de 10% la plus grande des valeurs suivantes :

- Valeur actualisée de l'obligation à la date d'ouverture au titre des prestations définies ;
- Juste valeur des actifs de régime à la date d'ouverture.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel sont scindés en 3 catégories :

- Charge de désactualisation de la provision (nette du rendement des actifs de couverture) portée en résultat financier ;
- Charge opérationnelle correspondant au coût des services rendus ;
- Amortissement des écarts actuariels comptabilisé dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels ».

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Taux de rotation moyen du personnel : 5%
- Revalorisation des salaires : 3% annuel
- Taux d'actualisation : 3,50% l'an
- Coefficient de mortalité séparé selon les tables de mortalité Hommes / Femmes distinctes (Référence : Table Insee TD 88-90)

22. DISPONIBILITES EN DEVICES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

23. PERSONNEL

L'évolution des frais de personnel et des effectifs s'analyse comme suit (frais de personnel en milliers d'euros) :

	2010			2009		
	Nombre	Salaires et Charges Sociales	Coût Personnel Extérieur	Nombre	Salaires et Charges Sociales	Coût Personnel Extérieur
Personnel Siège	43	4 389	-	42	3 806	-
Personnel Expatrié	186	7 290	-	188	8 265	-
Personnel Local	8 077	45 565	-	7 408	35 771	-
Total Effectif CIS	8 306	57 244	-	7 638	47 842	-
Personnel Local Extérieur	86	-	794	357	-	1 508
Effectif géré par le Groupe	8 392	57 244	794	7 995	47 842	1 508

Les levées d'options de souscription d'actions effectuées sur l'exercice n'ont pas eu d'impact sur les résultats.

Il n'y a pas eu sur l'exercice de nouveaux plans de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2010, il reste 1 920 actions non encore levées.

24. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-après :

Société	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts du Groupe	
		2010	2009
CIS	Société mère	100%	100%
ARCTIC CATERING SERVICES Ltd.	Intégration globale	100%	100%
CIS-EURASIA	Intégration globale	100%	100%
CIS UKRAINE	Intégration globale	100%	100%
CIS ASIE	Intégration globale	100%	100%
CIS CATERING OVERSEAS Ltd.	Intégration globale	100%	100%
MYANMAR CATERING SERVICES Ltd.	Intégration globale	85%	85%
CIS CAMEROUN	Intégration globale	100%	100%
CIS TCHAD	Intégration globale	100%	100%
CIS BOLIVIE	Intégration globale	99%	99%
CISM VENEZUELA	Intégration globale	100%	100%
CIS BRASIL	Intégration globale	100%	100%
CATERING NORTH AFRICA SERVICES	Intégration globale	100%	100%
NOOSHIN KISH	Intégration globale	-	100%

Société	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts du Groupe	
		2010	2009
CIS GEORGIE	Intégration globale	100%	100%
CIS SAKHALIN	Intégration globale	100%	100%
EASTERN CATERING SERVICES Ltd.	Intégration globale	-	100%
CISM MAURITANIE	Intégration globale	-	60%
CIS NOUVELLE-CALEDONIE	Intégration globale	80%	80%
CIS PERU	Intégration globale	100%	100%
CIEPTAL	Intégration globale	100%	100%
CIS MADAGASCAR	Intégration globale	99%	99%
GUINEE ICS	Intégration globale	100%	100%
CISY YEMEN	Intégration globale	50%	50%
UKRAINE CATERING & SERVICES	Intégration globale	100%	100%
CIS ANGOLA	Intégration globale	60%	-
CAC MANGISTAU	Intégration globale	100%	-
CIS NIGER	Intégration globale	100%	-
CIS BURKINA FASO	Intégration globale	100%	-
CIS SIERRA LEONE	Intégration globale	100%	-
CIS RDC	Intégration globale	99%	-

- Suite aux mesures d'embargo qui ont frappé l'Iran et afin de se conformer aux sanctions de l'ONU, CIS s'est désengagée de ce pays et a cédé sa filiale NOOSHIN KISH. Cette cession a engendré un bénéfice de 2 017 K€.
- D'autre part, la société yéménite CISY a été consolidée suivant la méthode de l'intégration globale du fait que le pouvoir de direction a été confié à la société mère CIS malgré un pourcentage d'intérêt de 50%.

Comptes Annuels

CIS
Compte de Résultats (1/2)
(en Euros)

		Exercice N clos le 31-12-2010			N-1 le 31-12-2009	
		France	Exportations	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	0	0	0	0	
	Production vendue : biens	0	0	0	0	
	Production vendue : services	0	45 764 583	45 764 583	46 537 816	
	Chiffres d'affaires nets	0	45 764 583	45 764 583	46 537 816	
	Production stockée			0	0	
	Production immobilisée			0	0	
	Subvention d'exploitation			0	0	
	Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			120 000	413 765	
	Autres produits			0	0	
		Total des produits d'exploitation (I)		45 884 583	46 951 581	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			0	0	
	Variation de stock (marchandises)			0	0	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 856 983	19 521 766	
	Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			(982 764)	1 517 983	
	Autres achats et charges externes			8 959 923	11 308 543	
	Impôts, taxes et versements assimilés			133 634	307 292	
	Salaires et traitements			15 088 840	15 223 643	
	Charges sociales			2 158 532	2 256 890	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			745 154	1 656 386
		Sur immobilisations : dotations aux provisions			0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			290 752	21 739
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			25 400	2 300
	Autres charges			109 000	89 750	
	Total des charges d'exploitation (II)		50 385 453	51 906 291		
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				(4 500 870)	(4 954 711)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0	

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
Compte de Résultats (2/2)
(en Euros)

		Exercice N clos le 31-12-2010	N-1 le 31-12-2009
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	3 622 370	5 029 988
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
	Autres intérêts et produits assimilés	15 127	60 902
	Reprises sur provisions et transferts de charges	225 291	888 282
	Différences positives de change	2 725 852	2 070 187
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des produits financiers (V)	6 588 640	8 049 358
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions	247 771	225 291
	Intérêts et charges assimilées	41 000	37 646
	Différences négatives de change	2 203 253	3 119 655
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des charges financières (VI)	2 492 024	3 382 592
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)		4 096 616	4 666 767
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		(404 254)	(287 944)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	229 167	43 198
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 052 790	463 641
	Reprises sur provisions et transferts de charges	0	8 400
	Total des produits exceptionnels (VII)	2 281 957	515 239
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	228 890	1 196
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	102 325	724 507
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 000	0
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	340 215	725 703
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		1 941 742	(210 464)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		0	0
Impôts sur les bénéfices (X)		1 051 886	258 555
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		54 755 180	55 516 178
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		54 269 579	56 273 142
5- BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		485 602	(756 964)

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
Bilan Actif
(en Euros)

		Exercice N clos le 31-12-2010			N-1 le 31-12-2009	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
		Capital souscrit non appelé (I)			0	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	0	0	0	0
		Frais de recherche et développement	0	0	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	261 106	209 694	51 411	77 971
		Fonds commercial	116 960	116 960	0	0
		Autres immobilisations incorporelles	2 318 500	1 920 414	398 086	799 319
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	0	0	0	0
		Constructions	258 243	150 525	107 718	29 099
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	277 089	222 171	54 918	15 961
		Autres immobilisations corporelles	3 056 790	1 902 904	1 153 886	758 596
		Immobilisations en cours	0	0	0	0
		Avances et acomptes	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0
		Autres participations	1 525 239	0	1 525 239	1 628 045
		Créances rattachées à des participations	1 000 000	0	1 000 000	0
		Autres titres immobilisés	87	0	87	0
		Prêts	40 000	0	40 000	0
		Autres immobilisations financières	22 000	0	22 000	24 459
	TOTAL (II)		8 876 014	4 522 669	4 353 345	3 333 452
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	2 643 990	0	2 643 990
En cours de production de biens			0	0	0	0
En cours de production de services			0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis			0	0	0	0
Marchandises			0	0	0	0
DIVERS CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	394 134	0	394 134	18 407
		Clients et comptes rattachés	7 040 746	346 960	6 693 786	6 604 853
		Autres créances	1 564 314	311 880	1 252 434	1 483 780
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
		Valeurs mobilières de placement	232 315	43 100	189 215	195 402
	Disponibilités	10 907 883	0	10 907 883	15 438 010	
COMPTES DE REGULARISATIONS	Charges constatées d'avance	445 344	0	445 344	685 791	
	TOTAL (III)	23 228 726	701 940	22 526 786	26 087 467	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	0		0	0	
	Primes de remboursement des obligations (V)	0		0	0	
	Ecart de conversion actif (VI)	247 771		247 771	225 291	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	32 352 511	5 224 609	27 127 902	29 646 210	

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
Bilan Passif
(en Euros)

		Exercice N clos le 31-12-2010	N-1 le 31-12-2009
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 588 040	1 568 744
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 142 739	771 815
	Ecart de réévaluation	0	0
	Réserve légale	153 600	153 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
	Réserves réglementées	0	0
	Autres réserves	5 771 071	8 513 085
	Report à nouveau	0	0
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	485 602	(756 964)
	Subventions d'investissement	0	0
	Provisions réglementées	0	0
	TOTAL (I)	9 141 051	10 250 280
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	0	0
	Avances conditionnées	0	0
	TOTAL (II)	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	190 000	300 000
	Provisions pour charges	462 171	424 291
	TOTAL (III)	652 171	724 291
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	0	0
	Autres emprunts obligataires	0	0
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	0	0
	Emprunts et dettes financières divers	1 202 468	2 428 671
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 696 773	4 735 437
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 260 450	5 919 065
	Dettes fiscales et sociales	5 576 013	4 280 452
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 512	25 569
	Autres dettes	349 350	897 683
Compte régul.	Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (IV)	17 089 564	18 286 877	
Ecarts de conversion passif (V)	245 115	384 762	
TOTAL GENERAL (I à V)	27 127 902	29 646 210	

PREAMBULE DES ANNEXES

Annexe aux comptes annuels avant répartition du résultat de l'exercice, avec un total de bilan de 27 127 902 euros et un compte de résultats présenté sous forme de liste, avec un chiffre d'affaires de 45 764 583 euros et un bénéfice de 485 602 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes sociaux annuels de CIS clos le 31.12.2010 ont été arrêtés en date du 28 avril 2011 par le Conseil d'Administration.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite aux mesures d'embargo qui on frappé l'Iran et afin de se conformer aux sanctions de l'ONU, CIS s'est désengagée de ce pays et a cédé sa filiale NOOSHIN KISH.

Cette cession a engendré un bénéfice de 2 017 K€.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC 99.03 du 29/04/99 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Il est également spécifié que les états comptables ont été établis en application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 2003-07 et du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Permanence des règles et méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Aucune immobilisation ne répond aux critères de décomposition dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Les amortissements sont pratiqués, en ce qui concerne les investissements situés à l'étranger, sur la durée des contrats qui correspond à la durée d'utilisation.

Immobilisations et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Immobilisations incorporelles

Elles correspondent principalement aux :

- fonds commercial exceptionnellement amorti à 100% en 2004 pour cause de dissolution en cours de la filiale Myanmar Catering Services Ltd ;
- logiciels amortis sur 3 ans ;
- clause de non-concurrence liée à l'opération de croissance externe et amortie sur 5 ans.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition).

■ Amortissements pour dépréciation

Ils sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

- agencements 10 ans
- matériel de transport 5 ans
- matériel de bureau et informatique 3 ans
- mobilier de bureau 5 ans
- immobilisations situées à l'étranger 2 à 5 ans (suivant la durée des contrats)

■ Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Celle-ci est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée par l'appréciation des perspectives et des plus-values latentes.

■ Stocks et en-cours

Les stocks peuvent être valorisés (coût de transport inclus) soit selon la méthode du premier entré, premier sorti (pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écarts significatifs) soit selon la méthode du prix moyen pondéré (suivant les sites d'exploitation sur lesquels ont été implantés l'ERP « NAVISION » ou le système informatique « FTBE »).

Par ailleurs, les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques d'obsolescence afférents à ces stocks.

■ Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

■ Opérations en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice.

Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « écarts de conversion » au bilan.

Les pertes de change latentes résultant de cette conversion font l'objet d'une provision.

■ Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres de la société CIS qui sont auto-détenus sont inscrits en valeurs mobilières de placement.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATS

IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	242 517	18 588	0	261 106
Fonds commercial	116 960	0	0	116 960
Autres immobilisations incorporelles	18 500	0	0	18 500
Clause de non-concurrence	2 250 000	50 000	0	2 300 000
Total	2 627 978	68 588	0	2 696 566
Immobilisations corporelles :				
Construction de bases-vie	153 664	104 579	0	258 243
Matériel et outillage industriel	1 069 791	62 456	855 158	277 089
Installations générales & agencements	1 197 781	10 042	0	1 207 822
Matériel de transport	716 033	532 505	73 852	1 174 686
Matériel de bureau et informatique	669 530	56 617	51 865	674 282
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	3 806 799	766 198	980 875	3 592 122
Immobilisations financières :				
Participations	1 628 045	26 124	128 931	1 525 239
Autres titres immobilisés	0	87	0	87
Créances rattachées à des participations	0	1 000 000	0	1 000 000
Prêts	0	40 000	0	40 000
Dépôts & cautions versées	24 459	4 573	7 033	22 000
Total	1 652 505	1 070 785	135 964	2 587 326
Total Général	8 087 281	1 905 571	1 116 838	8 876 014

AMORTISSEMENTS (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	164 546	45 148	0	209 694
Fonds commercial	116 960	0	0	116 960
Autres immobilisations incorporelles	6 681	1 233	0	7 914
Clause de non-concurrence	1 462 500	450 000	0	1 912 500
Total	1 750 687	496 382	0	2 247 069
Immobilisations corporelles :				
Construction de bases-vie	124 565	25 960	0	150 525
Matériel et outillage industriel	1 053 830	18 939	850 597	222 171
Installations générales & agencements	614 997	90 225	0	705 223
Matériel de transport	677 921	46 403	73 852	650 472
Matériel de bureau et informatique	531 829	67 246	51 865	547 210
Total	3 003 142	248 772	976 314	2 275 600
Total Général	4 753 829	745 154	976 314	4 522 669

PROVISIONS (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :				
Pour litiges	300 000	10 000	120 000	190 000
Pour pertes de change	225 291	247 771	225 291	247 771
Pour pensions et obligations similaires	199 000	15 400	0	214 400
Total	724 291	273 171	345 291	652 171
Provisions pour dépréciation :				
Sur comptes clients	162 280	184 680	0	346 960
Sur comptes courants	205 808	6 072	0	211 880
Sur créances diverses	0	100 000	0	100 000
Sur valeurs mobilières de placement	34 100	9 000	0	43 100
Total	402 188	299 752	0	701 940
Total Général	1 126 479	572 923	345 291	1 354 111

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en euros)

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
CREANCES :			
Actif immobilisé :			
Participations	1 525 239		1 525 239
Créances rattachées à des participations	1 000 000		1 000 000
Prêts & autres titres immobilisés	40 087		40 087
Dépôts & cautions versées	22 000		22 000
Actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	346 960	346 960	
Autres créances clients	6 693 786	6 693 786	
Personnel et comptes rattachés	36 582	36 582	
Etat et autres collectivités publiques	198 452	198 452	
Groupe et associés	1 142 127	930 249	211 878
Fournisseurs comptes débiteurs	86 524	86 524	
Débiteurs divers	100 629	100 629	
Avances sur commandes	394 134	394 134	
Charges constatées d'avance	445 344	445 344	
TOTAL	12 031 864	9 232 660	2 799 204
DETTES :			
Groupe et associés	1 202 468	1 202 468	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 260 450	7 260 450	
Avances clients	2 696 773	2 696 773	
Personnel, comptes rattachés et dettes sociales	4 079 157	4 079 157	
Etat et autres collectivités publiques	765 473	765 473	
Dettes sur immobilisations	4 512	4 512	
Actionnaires, versement sur augmentation de capital	349 350	349 350	
Autres dettes fiscales étranger	731 381	731 381	
Autres charges à payer	0	0	
TOTAL	17 089 564	17 089 564	0

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS (en euros)

Postes	Montant concernant les entreprises	
	liées	participation
AU BILAN :		
Participations	1 525 239	
Créances rattachées à des participations	1 000 000	
Autres créances	1 142 127	
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(211 880)	
Emprunts et dettes financières divers	1 202 468	
Dettes sur immobilisations financières	4 512	
AU COMPTE de RESULTATS :		
Chiffre d'affaires (assistance technique & redevance de marque)	3 115 160	
Dotations aux provisions sur actif circulant	6 072	
Intérêts et charges assimilées	8 940	
Autres intérêts et produits assimilés	165 146	
Produits financiers de participations	3 457 224	

CHARGES A PAYER (en euros)

Personnel, comptes rattachés et dettes sociales	3 146 479
Etat et autres collectivités publiques	33 421
Fournisseurs	470 922
Total	3 650 822

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (en euros)

Charges d'exploitation	445 344
------------------------	---------

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 1 985 050 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,80 euro.

Au 31.12.2010, la société dispose en actions propres de 3 181 titres représentant une valeur brute de 232 315 euros.

Il est rappelé qu'au 31.12.2009, 3 501 titres valorisés à 229 502 euros (en valeur brute) étaient auto-détenus.

	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultat net	TOTAL
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2008	1 943 505	1 554 804 €	11 838 329 €	(715 846 €)	12 677 287 €
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			(715 846 €)	715 846 €	0 €
Augmentation de capital	17 425	13 940 €	276 947 €		290 887 €
Distribution de dividendes			(1 960 930 €)		(1 960 930 €)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2009				(756 964 €)	(756 964 €)
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2009	1 960 930	1 568 744 €	9 438 500 €	(756 964 €)	10 250 280 €
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			(756 964 €)	756 964 €	0 €
Augmentation de capital	24 120	19 296 €	370 923 €		390 219 €
Distribution de dividendes			(1 985 050 €)		(1 985 050 €)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2010				485 602 €	485 602 €
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2010	1 985 050	1 588 040 €	7 067 409 €	485 602 €	9 141 051 €

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en euros)

Conformément au Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-20°, il est mentionné la ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique, la ventilation par secteur d'activité n'étant pas mentionnée car inopérable au sein de la société C.I.S. SA

Secteurs géographiques :

AFRIQUE	21 214 404
ASIE et OCEANIE	13 222 088
CEI	7 891 899
MOYEN-ORIENT	2 318 686
AMERIQUE du SUD	1 117 506

Total	45 764 583
--------------	-------------------

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (en euros)

	Charges	Produits
Différences de règlement sur comptes clients, fournisseurs et tiers	(2 387)	2 174
Litiges Prud'homaux	(124 706)	
Litiges Clients	(101 797)	31 325
Litiges Fournisseurs		10 613
Arrêt d'Activités en Iran		185 055
Cessions & mises au rebut d'immobilisations	(102 325)	2 052 790
Dotations & reprises de provisions pour dépréciation des VMP	(9 000)	
Total	(340 215)	2 281 957

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES (en euros)

Conformément au Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-20°, l'impôt sur le bénéfice se répartit comme suit :

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat après Impôt
Résultat courant	(404 254)	276 574	(127 680)
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 941 742	(1 328 460)	613 282
Résultat comptable (hors participation)	1 537 488	(1 051 886)	485 602

CREDIT-BAIL

Néant.

PROVISIONS POUR RISQUES (ARTICLE 531-2/4 DU PCG)

Les litiges prud'homaux ont été provisionnés à hauteur de 190 000 euros.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant des engagements bancaires donnés à la date du 31.12.2010 est de 11 627 196 euros.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan d'un montant de 214 400 euros.

L'engagement est calculé conformément à la méthode préférentielle, d'après l'ancienneté acquise à la date de départ en retraite.

Cet engagement ne concerne que le personnel en activité au sein de la société au 31 décembre 2010, exclusion faite du personnel local sous contrat de travail avec les succursales étrangères.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Taux de rotation moyen du personnel : 5%
- Revalorisation des salaires : 3% annuel
- Taux d'actualisation : 3,50% l'an
- Coefficient de mortalité séparé selon les tables de mortalité Hommes / Femmes distinctes (Référence : Table Insee TD 88-90)

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Néant.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Organes de direction	137 200 €
■ dont salaire brut	120 000 €
■ dont avantages en nature	7 200 €
■ dont jetons de présence	10 000 €
■ dont retraite complémentaire	0 €
 Jetons de présence des autres membres du Conseil d'Administration	 99 000 €

AVANCES OU CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié : 1 661

France : 43
Etranger: 1 618

LISTE DES FILIALES

SOCIETES	PART de CAPITAL	Capital Social (Valeur d'origine)	Capitaux Propres hors Capital Social (Cours de Clôture)	Résultat du dernier Exercice (Cours Moyen)	Capitaux Propres avant Résultat de l'Exercice (Cours de Clôture)
ARCTIC CATERING SERVICES Ltd.	100 %	14 454 €	360 603 €	109 494 €	265 562 €
CIS EURASIA	100 %	3 250 €	232 472 €	(25 591 €)	261 314 €
CIS UKRAINE	100 %	4 811 €	(321 €)	0 €	4 490 €
CIS ASIE	100 %	7 890 €	(7 624 €)	0 €	266 €
CIS CATERING OVERSEAS Ltd.	100 %	8 129 €	179 100 €	(6 289 €)	193 517 €
MYANMAR CATERING SERVICES Ltd.	85 %	48 254 €	(9 337 €)	0 €	38 916 €
CIS CAMEROUN	100 %	7 622 €	0 €	0 €	7 622 €
CIS TCHAD	100 %	7 622 €	0 €	0 €	7 622 €
CIS BOLIVIE	99 %	4 643 €	129 590 €	50 923 €	83 310 €
CISM VENEZUELA	100 %	28 931 €	(23 164 €)	0 €	5 767 €
CIS BRASIL	100 %	1 301 792 €	4 712 967 €	824 167 €	5 190 593 €
CATERING NORTH AFRICA SERVICES	100 %	15 463 €	7 297 874 €	(179 292 €)	7 492 629 €
CIS RDC	99 %	7 530 €	25 804 €	25 804 €	7 530 €
CIS GEORGIA	100 %	998 €	(210 630 €)	0 €	(209 632 €)
CIS SAKHALIN	50 %	681 €	551 127 €	(22 104 €)	573 912 €
CIS SIERRA LEONE	100 %	1 067 €	54 887 €	56 570 €	(616 €)
CIS NOUVELLE-CALEDONIE	80 %	41 900 €	1 620 580 €	1 616 390 €	46 090 €
CIS PEROU	100 %	769 €	31 €	0 €	800 €
CIS MADAGASCAR	99 %	1 000 €	1 875 416 €	1 928 951 €	(52 535 €)
GUINEE ICS	100 %	800 €	654 445 €	840 132 €	(184 887 €)
CIS YEMEN	50 %	30 209 €	820 883 €	807 891 €	43 201 €
UKRAINE CATERING & SERVICES	100 %	5 902 €	15 €	0 €	5 917 €
CAC MANGISTAU	100 %	333 €	55 318 €	57 098 €	(1 446 €)
CIS ANGOLA	60 %	12 653 €	(94 900 €)	(94 822 €)	12 575 €
CIS NIGER	100 %	1 524 €	0 €	0 €	1 524 €
CIS BURKINA FASO	100 %	1 524 €	223 896 €	223 896 €	1 524 €

***Rapport du Président
sur le fonctionnement
du Conseil
d'Administration et le
Contrôle Interne***

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport se rattachant à l'exercice clos le 31.12.2010 :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général ;
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général Délégué.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du conseil

Votre Conseil d'Administration est, aujourd'hui, composé de 10 membres. La liste des administrateurs de la société, ainsi que les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est la suivante :

- Monsieur Régis ARNOUX : Gérant de Régis ARNOUX INVESTISSEMENT (SARL - 13008 Marseille).
- SARL Régis ARNOUX INVESTISSEMENT : Néant.
- Madame Monique ARNOUX : Néant.
- Madame Florence ARNOUX : Néant.
- Madame Frédérique SALAMON : Néant.
- Monsieur Christian DAUMARIE : Néant.
- Monsieur Henri de BODINAT : Président Directeur Général de Time Equity Partners (SAS - 75008 Paris) ; Administrateur de Résonances SA (93200 Saint-Denis) ; Administrateur de How To Media Group SA (Paris) ; Directeur Général de Cantos Limited (UK).
- Monsieur Michel de BONNECORSE : Néant.
- Madame Sophie LE TANNEUR : Néant.
- Madame Sonia de DEMANDOLX : Administrateur de GBSN Network (Washington EU).

2. Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni à 6 occasions.

3. Convocations des administrateurs

Conformément aux statuts, les administrateurs ont été convoqués par tous moyens, dans des délais raisonnables.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations comptables et financières nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant chaque réunion.

5. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social, à l'exception des réunions qui arrêtent les comptes semestriels et les comptes annuels qui se tiennent à Paris.

6. Comités spécialisés

Depuis 2003, un comité exécutif, qui ne possède qu'un pouvoir consultatif, est chargé d'examiner les questions qui lui sont soumises par son Président dans les domaines suivants :

- Analyse de la situation financière du Groupe ;
- Stratégie d'ensemble de l'entreprise ;
- Grandes orientations dans les actions commerciales et opérationnelles ;
- Développement, croissance interne et externe ;
- Investissements ;
- Communication interne et externe ;
- Politique en matière de recrutement et de gestion du personnel.

Ce comité est à ce jour composé des personnes suivantes :

- Le Président du Conseil d'Administration ;
- Le Directeur Financier ;
- Le Directeur des Ressources Humaines ;
- Le Directeur Grands Comptes ;
- ainsi que de 5 membres extérieurs à l'entreprise (également administrateurs de CIS).

7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Notre société a mis au point de nouvelles procédures de contrôle interne, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse, la maîtrise des risques, et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

1. Objectifs du contrôle interne

Les mesures et procédures de contrôle interne de la société CIS ont pour objectif de prévenir les risques résultant de l'activité de l'entreprise, et de veiller à ce que l'ensemble des opérations réalisées respectent les procédures mises en place par la société, ainsi que les lois et règlements actuellement en vigueur.

Ces procédures visent prioritairement à s'assurer de la fiabilité et de la sincérité des informations financières et comptables communiquées par l'entreprise.

Elles tiennent compte des particularités de l'activité de la société qui s'exerce uniquement à l'étranger au travers de filiales et succursales.

2. Organisation générale du contrôle interne

CIS a mis en place un Système de Management par la Qualité (SMQ), destiné à répondre aux objectifs de la politique qualité de l'entreprise et aux exigences de la norme ISO 9001-V2008, pour laquelle le siège social de Marseille a obtenu la certification en février 2004 (Ingénierie de Catering – Restauration, Hôtellerie – en milieux extrêmes et en pays émergents réalisé au départ du siège).

Dans ce cadre, la société CIS a rédigé un Manuel Qualité (MQ) dans lequel sont définis et détaillés les différents processus de l'entreprise ainsi que les procédures associées.

Parallèlement, un service qualité a été créé afin de contrôler et actualiser le système qualité. A cet effet, des audits internes sont régulièrement conduits, afin de s'assurer que les dispositions mises en œuvre dans le système de management de la qualité sont conformes aux exigences de la norme, appliquées et efficaces.

3. Mise en œuvre du contrôle interne

Régulièrement, l'adéquation et l'efficacité du système de management de la qualité sont examinées au cours de revues de processus ou de revues de Direction avec les différents acteurs concernés. Quel que soit le type de revue (Processus ou Direction), la méthodologie est similaire, seule l'étendue étant différente :

- La revue de Processus cible un seul processus (mono processus),
- La revue de Direction cible l'ensemble des processus de manière synthétique (multi processus).

La périodicité est adaptée au besoin en fonction du résultat des revues précédentes et des disponibilités de chacun, la planification étant tenue à jour par le Responsable Qualité.

Les éléments d'entrée de chaque revue :

- Le fonctionnement et l'efficacité des processus ;
- Les résultats des audits (internes, certification, clients, inspections de sites, etc.) ;
- Les retours d'informations des clients ;
- La conformité des prestations vendues ;
- L'état des actions préventives et correctives ;
- Les actions issues des revues précédentes (revue de processus ou revue de direction) ;
- Les changements pouvant affecter le système de management de la qualité ;
- Les recommandations d'améliorations.

Les éléments de sortie de chaque revue

A l'issue de chaque revue, le Responsable Qualité établit un compte rendu qui reprend les décisions retenues, notamment celles concernant :

- L'évolution de la politique qualité et des objectifs associés ;
- L'amélioration des prestations vendues en rapport avec les exigences client ;
- Les actions diverses à engager pour conserver la dynamique d'amélioration continue ;

- Les besoins en ressources.

Toutes les actions sont planifiées et suivies conjointement entre le Responsable Qualité et les acteurs concernés.

4. Comité d'audit interne

Un Comité d'Audit a été créé au cours de l'exercice dont la mission principale est de se forger une opinion sur :

- la fiabilité des informations financières ;
- l'efficacité des contrôles internes concernant les informations financières ;
- les processus de conformité aux lois et règlements ;
- le management des Risques, leur maîtrise.

Ce comité est composé de trois administrateurs sachant que le Conseil d'Administration peut à sa discrétion revoir à tout moment la composition du Comité.

Dans l'exercice de leur fonction, les membres du Comité ne sont soumis à aucun pouvoir hiérarchique et disciplinaire au sein de la société.

5. Contrôleurs Financiers – Contrôleur de Gestion – Rôle des Responsables de pays et Directeurs de zones

- Le contrôle interne repose également sur deux contrôleurs financiers qui se déplacent dans les pays d'opérations avec pour mission d'opérer toutes investigations qui leur paraissent utiles dans le but de vérifier la bonne tenue des processus comptables et financiers de chaque filiale, le respect des règles fixées (pouvoirs bancaires et juridiques, engagements, gestion des comptes et de la trésorerie, etc...) et de détecter les fraudes éventuelles.
- Un poste de contrôleur de gestion a été créé en 2010 avec pour missions principales de mener des audits opérationnels, de veiller au respect des procédures, de suivre et d'analyser les indicateurs de pilotage, d'analyser les comptes mensuels ainsi que leur conformité avec les objectifs fixés par la Direction Générale, de superviser l'établissement des budgets et le contrôle des offres commerciales.
- Par ailleurs, les Responsables de pays et Directeurs de zones sont en charge des questions de gestion concernant les filiales et établissements placés sous leur autorité. A ce titre, ils procèdent à un certain nombre de vérifications tant à but de gestion pure en rapport avec les objectifs de qualité et de rentabilité, qu'en matière de recherche de dysfonctionnements potentiels.
- Rappelons en outre que chaque filiale du groupe est dotée de Commissaires aux Comptes qui dans le cadre des processus de consolidation sont en charge de certifier les comptes et de détecter si besoin était tous risques d'anomalies comptables et de garantir l'information se rapportant à la continuité d'exploitation des dites filiales.

6. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Placée directement sous l'autorité et le contrôle de la direction générale, la direction financière prend en charge l'ensemble de la fonction comptable.

Dans l'accomplissement de cette fonction, elle recueille les éléments comptables et financiers transmis par les filiales après qu'ils aient fait l'objet des contrôles successifs des Directeurs et Responsables de zone concernés avec l'intervention de leurs services propres et des commissaires aux comptes desdites filiales.

La direction financière a donc un rôle de coordination et veille au respect de l'application des normes et de la législation afférente (juridique et fiscale notamment).

La direction financière s'assure également de la cohérence de l'ensemble des informations financières et de la production des états financiers. A cet effet, elle veille notamment à la qualité de traduction des comptes des filiales étrangères.

La direction financière assure la supervision des opérations de suivi de la trésorerie, et contrôle la conformité et la régularité de la conversion des opérations en devises.

Etablissement des comptes consolidés

En application du règlement européen n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur à cette date.

La consolidation est réalisée par le Directeur Financier. Ces éléments sont ensuite audités par les Commissaires aux Comptes avant publication.

III. POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

Fait à Marseille le 21 avril 2011

Régis ARNOUX
Président du Conseil d'Administration

***Texte des résolutions
proposées lors de
l'Assemblée Générale
Mixte Ordinaire
Annuelle et
Extraordinaire du
20 juin 2011***

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes à propos de l'exercice social clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, notamment les dépenses non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés hors provisions pour risques et pour dépréciation, s'élevant à 20 967 euros, dont 13 119 euros de charges de la nature de celles visées à l'article 39.4 du CGI. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 485 601,89 euros de la manière suivante :

- Réserve légale 5% dans la limite de 10% du capital social	7 067,20 euros
- Dividende	478 534,69 euros

Puis de compléter ce dividende par le prélèvement d'une somme de 1 730 639,31 euros sur le compte autres réserves, soit un dividende global de 2 209 174 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le nombre d'actions à rémunérer étant de 2 008 340, le dividende net global est de 1,10 euros par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 29 juin 2011.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2008 (2007-1822 du 24 décembre 2007), la faculté est offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18%.

Cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les actionnaires reconnaissent que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été celui mentionné dans le tableau ci-dessous :

	2007	2008	2009
Nombre d'actions rémunérées	1 943 505	1 960 930	1 985 050
Dividende net par action	0,90 €	1,00 €	1,00 €
Valeur de l'action à la dernière séance boursière suivant la clôture de l'exercice	50,65 €	45,79 €	55,80 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont exposées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Christian DAUMARIE et Henri de BODINAT viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant la démission de Monsieur Pierre MUTZ de son mandat d'administrateur, décide le principe de son remplacement et renvoie à une prochaine Assemblée Générale la désignation de son remplaçant, dans l'attente du résultat de la recherche de candidature en cours.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer, au titre de l'exercice 2010, une somme de 110 000 euros à titre de jetons de présence au Conseil d'Administration.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, réitérant la décision précédemment adoptée par délibération de l'Assemblée Générale du 15 juin 2010 pour une durée de dix-huit mois, autorise le Conseil d'Administration et lui confère tous pouvoirs à l'effet de permettre à la Société d'opérer en Bourse, conformément aux dispositions des articles L.225-209 à L.225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, sur ses propres actions en vue d'animer le cours de bourse de l'action par l'intervention d'un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, pour une durée maximale de dix-huit mois, soit jusqu'au 19 décembre 2012.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées à un prix maximum d'achat de Quatre Vingt Dix (90) euros et minimum de vente de Vingt (20) euros, dans la limite de 5 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, un programme d'un montant maximum de 9 037 530 euros.

La mise en œuvre effective de ce programme dépendra du marché et des opportunités qui se présenteraient de racheter des blocs de titres.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuellement nécessaires.

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation de capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuellement nécessaires.

Rapports des Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société CIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Marseille, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

SYREC

Représenté par :

Luc CHAMOULEAU

Cabinet MOUREN & ASSOCIES
Membre de GRANT THORNTON

Représenté par :

René MOUREN

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société C.I.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation ont été évalués selon les modalités présentées dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables retenues par la direction, nous avons examiné les éléments pris en considération pour la détermination de la valeur actuelle des titres et notamment l'appréciation des perspectives. Nous avons procédé, sur la base des informations disponibles à ce jour, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Marseille, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

SYREC

Représenté par :

Luc CHAMOULEAU

Cabinet MOUREN & ASSOCIES
Membre de GRANT THORNTON

Représenté par :

René MOUREN

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A. C.I.S**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Catering International & Services et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernance d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Marseille, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

SYREC

Représenté par :

Luc CHAMOULEAU

Cabinet MOUREN & ASSOCIES
Membre de GRANT THORNTON

Représenté par :

René MOUREN

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-38 du Code de commerce.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A - Emission d'une garantie de paiement en faveur de BNP PARIBAS EL DJAZAIR, destinée à garantir les obligations de CATERING NORTH AFRICA SERVICES

■ Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et représentant CIS, principal associé de CATERING NORTH AFRICA SERVICES.

■ Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration du 13 juin 2008, votre société a adressé une Lettre de Demande Régulière (LDR) à BNP PARIBAS MARSEILLE pour l'émission d'une garantie de paiement d'un montant de 250 000 000 dinars algériens (deux cent cinquante millions de dinars algériens) en faveur de BNP PARIBAS EL DJAZAIR, destinée à garantir les obligations de CATERING NORTH AFRICA SERVICES, CNAS, la filiale de CIS en ALGERIE, sur laquelle CIS exerce un contrôle effectif, au titre du rachat de 25 % de la société CIEPTAL, sise à HASSI MESSAOUD.

B - Emission d'une garantie de paiement en faveur de BNP PARIBAS EL DJAZAIR, destinée à garantir les obligations de CATERING NORTH AFRICA SERVICES

■ Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et représentant CIS, principal associé de CATERING NORTH AFRICA SERVICES.

■ Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'administration du 28 septembre 2006, votre société a adressé une Lettre de Demande Régulière (LDR) à BNP PARIBAS MARSEILLE pour l'émission d'une garantie de paiement d'un montant de 480 732 000 dinars algériens (quatre cent quatre vingt millions sept cent trente deux mille dinars algériens) en faveur de BNP PARIBAS EL DJAZAIR, destinée à garantir les obligations de CATERING NORTH AFRICA SERVICES, CNAS, la filiale de CIS en ALGERIE, sur laquelle CIS exerce un contrôle effectif, au titre du rachat de 75 % de la société CIEPTAL, sise à HASSI MESSAOUD.

C - Convention de collaboration entre les sociétés CIS et Régis Arnoux Investissement dans le cadre de la croissance externe et du développement des activités de CATERING INTERNATIONAL & SERVICES

■ Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Gérant de la Sarl Régis Arnoux Investissement.

■ Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2009, votre société a conclu une convention de collaboration avec Régis Arnoux Investissement Sarl. Au titre de l'exercice 2010, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour **169 045 €** hors taxe d'honoraires.

Fait à Marseille, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

SYREC

Représenté par :

Luc CHAMOULEAU

Cabinet MOUREN & ASSOCIES
Membre de GRANT THORNTON
Représenté par :

René MOUREN

Responsable du Rapport Financier

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et des principales transactions entre parties liées, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Régis ARNOUX
Président du Conseil d'Administration